

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 19 octobre 2023

N° 12

**Objet : Budget annexe ZA
Cassine
Création d'un contrat de projet
de chargé.e d'aménagement**

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	PIERRISNARD Jacqueline
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	REINAUDO Gilbert
BOURJAC Bruno	RICHAUD Véronique
DOMINICI Pascale	SAVORNIN Béatrice
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Conformément à ses statuts, Provence Alpes Agglomération, exerce des missions de développement économique dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités.

La ZAC de la Cassine situé à Peyruis est labellisée « Sud Foncier Eco ». La collectivité candidate également au label « Site Industriel Clé en Mains » pour ce site qu'elle a également inscrit dans la candidature au nouvel appel à projet national « Territoires d'Industrie ».

Ce parc d'activité représente un important potentiel d'accueil de nouvelles entreprises et de création d'emplois. Le projet d'aménagement est particulièrement complexe, car non seulement d'importantes normes environnementales et urbanistiques doivent être respectées pour ce site, mais de plus, la collectivité souhaite y réaliser un projet exemplaire du point de vue de la transition écologique.

Il est envisagé également de confier des missions secondaires d'aménagement d'extensions de zones artisanales.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de recruter un.e chargé.e d'aménagement de zone d'activités économiques dans le cadre d'un contrat de projet de 2 ans.

La rémunération versée serait calculée par référence au cadre d'emplois d'attaché ou d'ingénieur territoriaux sur un indice brut maximal de 611 auquel s'ajoute le régime indemnitaire correspondant. L'enveloppe maximale annuelle du salaire chargé s'établit à 53 000 €.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- De créer un emploi non permanent pour assurer les missions chargées d'aménagement zones d'activités économiques énoncées ci-dessus.
- De définir les caractéristiques du contrat de projet ainsi qu'il suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail
2 ans à compter au plus tôt du 1 ^{er} novembre 2023	1	Catégorie A	Pour le projet Cassine - conception de projets d'aménagement, - pilotage d'études pré-opérationnelles, - montage et suivi de la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZA La Cassine. Missions secondaires d'extensions de zones artisanales	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme BAC + 4 minimum ou d'une expérience similaire dans le domaine de l'aménagement, de l'architecture, du génie civil ou de l'urbanisme. Une expérience professionnelle dans la conduite de projet est souhaitée.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux, sur la base de l'indice brut maximal 611 ainsi que du régime indemnitaire correspondant. L'enveloppe maximale annuelle du salaire chargé s'établit à 53 000 €.

- De faire porter cette dépense par le budget annexe ZA CASSINE (étant précisé que la rémunération fera l'objet d'un remboursement au budget principal par le budget annexe),
- De modifier le tableau des effectifs,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents relatifs aux contrats de projet.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

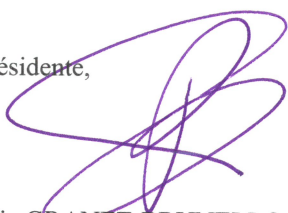
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour extrait conforme



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231019-12_19102023